

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 22 septembre 2020
M 29-2020 R

Projet de motion

Un arbre, deux vies !

Considérant :

que la santé d'une collectivité repose entre autres sur son milieu de vie,

que l'écologie ne doit et ne peut qu'être une prise de conscience collective,

la nécessité de tisser des liens intergénérationnels et inter-quartiers par des actions concrètes, sympathiques, mais non répressives,

que les écotaxes et autres éco impôts déguisés sont plus punitifs qu'incitatifs,

que de sensibiliser à la protection de la biodiversité et des services éco-systémiques sera une action pérenne et nécessaire,

notre détermination politique de conserver et développer le bien vivre à Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal
Invite le Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- A faire planter un arbre par naissance et par décès sur la commune de Plan-les-Ouates.
- A charger le service des espaces verts de gérer ce patrimoine d'arbre de vie ou du souvenir.
- A proposer aux familles qui le souhaitent d'être parrains de l'arbre, d'assister à sa plantation et d'être informés chaque année du développement de leur arbre.

Pour le MCG: Francisco Valentin, Alexandra Saas, Robert Di Gorgio, Olivier Monnerat.

Pour le PLR : Roberto Righetti, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben.

Exposé des motifs

Selon les statistiques de l'OCSTAT, en 2018, il y a eu 86 naissances pour 53 décès à Plan-les-Ouates, la démographie est actuellement, plus ou moins de 1% !

Ces trois dernières années, 6'142'535 arbres ont été coupés en Suisse, pour autant que leur tronc, fasse au moins 12 cm de diamètre !

Vu que sensibiliser à la protection de l'environnement permet d'augmenter la capacité des individus à s'approprier les savoirs et à autogérer leur environnement dans une perspective de santé, cette motion prévoit par l'accueil bienveillant et officialisé de chaque enfant nouveau-né ou par la symbolique très forte d'un décès, concrétisé par la plantation d'un (**arbre de bienvenue**) ou (**arbre du souvenir**), planté en son honneur sur un terrain public, le géo-référencement de l'arbre, son suivi et sa gestion étant intégralement organisés par la commune.

Ces arbres sont destinés à remplir de multiples fonctions, notamment de restauration du paysage, sociale, économique, environnementale, oxygénante, refuge pour de nombreuses espèces du biotope, capteurs de dioxyde de carbone (chaque arbre capturant entre 20 et 50 kg de co2 par an), atténuant le réchauffement climatique en brisant les îlots de chaleur, et leur gestion publique vise leur longévité afin qu'à terme ils acquièrent toutes les qualités des arbres dits « remarquables », patrimoine naturel et vivant transmis, en cercle vertueux, aux générations successives d'êtres humains.

Dans ces temps de désinformation et de fake news où les sujets qui comptent vraiment sont trop souvent oubliés ou détournés dans la sphère médiatique, cette mesure à forte valeur sympathique, permet vraiment de joindre l'utile à l'agréable.

Cette mesure permettra en outre de se démarquer clairement, primo, en étant la plus jeune commune de Suisse et secundo la commune qui fait du concret dans la vraie écologie.

Pour terminer, permettez-nous d'illustrer cette motion par une légende amérindienne:

Un jour, un très grand incendie consumait la forêt, tous les animaux étaient terrifiés ou atterrés et observaient, impuissants le désastre ! Seul le colibri faisait d'incessants aller-retour pour aller déverser de son petit bec, quelques gouttes d'eau sur le brasier, Les animaux de la forêt agacés lui dirent: tu es fou, ce n'est pas ces gouttes d'eau qui vont éteindre ce feu ! Je sais dit le colibri, mais je fais juste ma part !

Merci de votre attention.